

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Edith Coulombe
 Madame Julie Plamondon
 Monsieur François Du Sablon
 Madame Lisa Kennedy
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny et la greffière adjointe et coordonnatrice des communications, madame Sonia Bertrand, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal du 14 novembre 2011;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Adoption du règlement numéro 11-659 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
7. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil;
8. Calendrier des séances ordinaires 2012 du conseil;
9. Avis de motion - règlement établissant les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2012;
10. Présentation et acceptation du budget de l'année 2012 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury;
11. Nomination d'un membre indépendant au sein du comité de retraite;
12. Financement permanent de certains projets d'immobilisations 2011 :
 - a) projet SP-1101 - achat d'une Dodge Caravan neuve pour le Service de la sécurité incendie;
 - b) projet AD-0202H - mise à niveau du réseau informatique;
13. Demandes de variations budgétaires :
 - a) honoraires professionnels de l'administration;
 - b) entretien de voirie estivale;
14. Contrats d'entretien et de support 2012 :
 - a) logiciels de gestion financière de la firme P.G. Solutions;
 - b) systèmes de chauffage, ventilation et de climatisation du complexe municipal de la firme Honeywell;

15. Demande d'appui du Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec;
16. Mandat supplémentaire à un arpenteur-géomètre – chemin du Golf;
17. Protocole d'entente avec l'Université Laval - projet de connaissance sur les eaux souterraines;
18. Rapport des résultats des demandes de soumissions - restauration de la palestine de l'agrandissement du complexe municipal;
19. Rapport du directeur du Service des travaux publics – fin de la période d'essai de monsieur Christian Grenier;
20. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 09-591 relatif au zonage;
21. Adoption du Règlement numéro 11-660 – Règlement modifiant le Règlement numéro 08-583 régissant l'aménagement des ponceaux et des entrées privées;
22. Demandes de dérogations mineures :
 - a) 49, chemin McCune – régularisations portant sur le bâtiment principal et sur le bâtiment accessoire;
 - b) 2, route Tewkesbury – affichage de commerces «Les Halles de Stoneham »;
23. Plans d'implantation et d'intégration architecturale:
 - a) 2 520, boulevard Talbot – agrandissement et réfection du revêtement d'un garage;
 - b) 1 511, Jacques-Cartier Sud – construction d'un garage;
 - c) 43, chemin des Skieurs – construction d'une résidence;
 - d) Chemin Tourterelle - construction d'une résidence;
 - e) 369, chemin du Hibou (Chalets Alpains) - construction d'un garage;
 - f) Chemin des Trois-Lacs - construction d'une résidence;
 - g) 2, route Tewkesbury (Halles de Stoneham) - affichage du Tim Hortons;
24. Demandes d'affichages temporaires :
 - a) Sto-Gym au complexe municipal;
 - b) Snowboard Jamboree – coupe du monde à la Station touristique Stoneham;
25. Demandes d'aides financières :
 - a) projet spécial de la classe de première année à l'école du Harfang-des-Neiges;
 - b) brigadier scolaire à l'école du Harfang-des-Neiges;
26. Protocole d'entente avec la Corporation de développement socio-économique de St-Adolphe – entretien et surveillance de la patinoire extérieure pour la saison 2011-2012;
27. Adoption du Règlement numéro 11-661 – Règlement modifiant le Règlement numéro 11-650 établissant une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et au mérite individuel;
28. Autorisation de paiement – facture de la Ville de Québec en fonction de l'entente sur la tarification des sports de glace;
29. Démissions – surveillants de plateaux;

30. Rapport du comité de sélection – engagement de surveillant de plateaux;
31. Annonce de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011, à 20 h, traitant de l'adoption du budget 2012 et du programme triennal d'immobilisations des années 2012 à 2014 ainsi que la séance d'information du 23 janvier 2012, à 19 h, portant sur les mêmes sujets;
32. Varia;
33. Période de questions;
34. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

À 20 h 04, monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné quitte la salle du conseil.

Rés. : 391-11

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 392-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2011

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal du 14 novembre 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le procès-verbal du 14 novembre 2011 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 393-11

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de novembre et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour novembre totalisant 592 459,59 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de novembre, se chiffrant à 108 495,29 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 62 561,40 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 394-11

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 12 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

À 20 h 10, monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné revient à la salle du conseil.

Rés. : 395-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-659 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-659 a été remise aux membres du conseil lors de la séance régulière de ce conseil tenue le 14 novembre 2011, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet, et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé lors de la séance régulière de ce conseil tenue le 14 novembre 2011;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents, et ce, dès le début des séances de ce conseil tenues les 14 novembre et 12 décembre 2011;

Considérant que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'adopter le règlement numéro 11-659 intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et la déontologie des élus municipaux » et comportant cinq pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 396-11

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Considérant que les formules de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil énumérés ci-dessous ont été déposées au greffe de la municipalité dans les délais requis par la Loi (L.E.R.M., article numéro 357 et suivants);

Considérant qu'il est de l'avis du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire suite à l'interprétation desdites dispositions, que les formules de déclaration des intérêts pécuniaires sont des documents publics qui doivent être déposés lors d'une assemblée du conseil municipal;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accuser réception des formules de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants déposées auprès du greffe de la municipalité :

Monsieur Robert Miller, maire
Madame Marie-Eve D'Ascola, conseillère, siège numéro 1
Madame Edith Coulombe, conseillère, siège numéro 2
Madame Julie Plamondon, conseillère, siège numéro 3
Monsieur François Du Sablon, conseiller, siège numéro 4
Madame Lisa Kennedy, conseillère, siège numéro 5
Monsieur Louis-Antoine Gagné, conseiller, siège numéro 6

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 397-11

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2012 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Considérant le règlement municipal numéro 96-400 portant sur le calendrier des séances ordinaires du conseil;

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront principalement le lundi et qui débiteront à 20 h :

- 16 janvier
- 13 février
- 12 mars
- 10 avril (mardi)
- 14 mai
- 11 juin
- 9 juillet
- 13 août
- 10 septembre
- 9 octobre (mardi)
- 12 novembre
- 10 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATION, LE TAUX D'INTÉRÊT, LA PÉNALITÉ ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES POUR L'EXERCICE 2012

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement établissant les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2012.

Maire

Rés. : 398-11

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2012
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STONEHAM-ET-
TEWKESBURY**

Considérant que la municipalité a reçu du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury le rapport des prévisions budgétaires de l'année 2012;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accepte les prévisions budgétaires de l'année 2012 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury telles que déposées.

La contribution financière de la municipalité au budget d'opération dudit organisme est de 2 810 \$.

L'ajustement de la contribution définitive pour l'année 2012 sera effectué suite au dépôt des états financiers 2012 dudit organisme à la municipalité au printemps 2013.

Une copie de la présente résolution sera transmise à :

- Société d'habitation du Québec; et
- L'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 399-11

**NOMINATION D'UN MEMBRE INDÉPENDANT AU SEIN DU
COMITÉ DE RETRAITE**

Considérant que le conseil municipal a adopté, le 7 septembre 1993, le règlement numéro 369 ayant pour titre « Règlement modifiant le Règlement numéro 226 pourvoyant à l'établissement et au maintien d'un régime de retraite des employés des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury »;

Considérant que le mandat de monsieur Yvon Habel à titre de membre indépendant au sein du comité de retraite expirait le 31 octobre 2011;

Considérant les dispositions applicables dudit règlement relativement à la composition du comité de retraite (article 11.1.1 et suivants);

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu de nommer monsieur Yvon Habel, à titre de membre indépendant au sein du comité de retraite pour les trois prochaines années. Le mandat de monsieur Habel expirera le 31 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

**FINANCEMENT PERMANENT DE CERTAINS PROJETS
D'IMMOBILISATIONS 2011**

Rés. : 400-11

**PROJET SP-1101 - ACHAT D'UNE DODGE CARAVAN NEUVE POUR
LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2011 prévoyait l'achat d'une Dodge Caravan neuve pour le Service de la sécurité incendie (projet SP-1101);

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisation numéro SP-1101 déposé par le Service des finances, soit 25 000 \$;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent de ce projet via le fonds de roulement de la municipalité, conformément au programme triennal d'immobilisations 2011;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil accepte le bilan des dépenses attribuables à l'achat d'une Dodge Caravan neuve pour le Service de la sécurité incendie (projet numéro SP-1101) pour un montant total de 25 000 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité en respectant le tableau des remboursements suivants:

2012 : 5 000 \$
2013 : 5 000 \$
2014 : 5 000 \$
2015 : 5 000 \$
2016 : 5 000 \$

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 401-11

PROJET AD-0202H – MISE À NIVEAU DU RÉSEAU INFORMATIQUE

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2011 prévoyait la mise à niveau du réseau informatique (projet AD-0202H);

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisation numéro AD-0202H déposé par le Service des finances, soit 8 875,04 \$;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent de ce projet via le fonds de roulement de la municipalité, conformément au programme triennal d'immobilisations 2011;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accepte le bilan des dépenses attribuables à la mise à niveau du réseau informatique (projet numéro AD-0202H) pour un montant total de 8 875,04 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité en respectant le tableau des remboursements suivants:

2012 : 3 334 \$
2013 : 2 771 \$
2014 : 2 770 \$

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDES DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Rés. : 402-11

HONORAIRES PROFESSIONNELS DE L'ADMINISTRATION

Considérant le solde budgétaire disponible pour le poste budgétaire de frais légaux et professionnels en date du 18 novembre 2011;

Considérant que nous devons prévoir des disponibilités budgétaires supplémentaires au 31 décembre 2011;

Considérant notre règlement de contrôle et de suivi budgétaire numéro 08-574, ainsi que notre politique de variations budgétaires;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil autorise la variation budgétaire suivante :

DU POSTE	AU POSTE	MONTANT
02-110-00-131 Conseil municipal rémunération	02-130-43-412 Frais légaux et professionnels	17 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 403-11

ENTRETIEN DE VOIRIE ESTIVALE

Considérant le solde budgétaire disponible pour le poste budgétaire d'entretien de voirie estival (02-325-02-529) en date du 15 novembre 2011;

Considérant que nous devons prévoir des disponibilités budgétaires pour permettre la finalisation de certains travaux d'entretien d'ici le 31 décembre 2011;

Considérant notre règlement de contrôle et de suivi budgétaire numéro 08-574, ainsi que notre politique de variations budgétaires;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil autorise la variation budgétaire suivante :

DU POSTE	AU POSTE	MONTANT
02-324-21-521 Glissières de sécurité	02-325-02-529 Entretien voirie estivale	3 000 \$
02-324-30-459 Émondage d'arbres – rues	02-325-02-529 Entretien voirie estivale	1 000 \$
02-453-03-516 Location machinerie	02-325-02-529 Entretien voirie estivale	5 000 \$
02-110-00-131 Conseil municipal rémunération	02-325-02-529 Entretien voirie estivale	3 000 \$
	TOTAL :	12 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SUPPORT 2012

Rés. : 404-11

LOGICIELS DE GESTION FINANCIÈRE DE LA FIRME P.G. SOLUTIONS

Considérant l'offre de services reçue de la firme P.G. Solutions au mois de novembre 2011 concernant le contrat d'entretien et d'assistance technique des logiciels d'application suivants pour l'année 2012 :

Athéna	-	comptabilité
Atlas	-	taxation
Hermès	-	fournisseurs

Considérant que l'offre pour l'année 2012 est basée sur une nouvelle formule de gestion instaurée en 2010, de la banque d'heures de support pour lesdits logiciels;

Considérant la recommandation du Service des finances et de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil accorde le contrat d'entretien et d'assistance technique des logiciels d'application (Athéna, Atlas et Hermès) à la firme P.G. Solutions selon l'offre de services reçue au mois de novembre 2011.

Le coût total pour 2012 est de 3 885 \$, pour les volets entretien, mise à jour et assistance, plus les taxes applicables, représentant une augmentation du coût total de 3% par rapport à l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 405-11

SYSTÈMES DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION DU COMPLEXE MUNICIPAL DE LA FIRME HONEYWELL

Considérant la résolution numéro 386-09 datée du 14 décembre 2009 portant sur la conclusion d'une entente de services avec la firme Honeywell ltée pour l'entretien des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation du complexe municipal et de l'agrandissement;

Considérant que l'entente 2010 peut être prolongée pour les années 2011 et 2012 sur résolution du conseil;

Considérant l'offre de services reçue de la firme Honeywell ltée pour ledit contrat concernant l'année 2012;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accorde le contrat d'entretien des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation du complexe municipal (incluant l'agrandissement 2010) à la firme Honeywell ltée pour les volets et montants suivants, le tout selon l'offre de services reçue au mois de novembre 2011 :

- Plan d'entretien mécanique (systèmes 1-AR, 2-AR, 3-AR, 4E, 5E et 6E) pour 4 802,40 \$ (incluant l'humidificateur), plus les taxes applicables;
- Plan d'entretien des systèmes d'automatisation et contrôles (équipements DDC) pour 5 177,66 \$, plus les taxes applicables.

L'offre de services de la firme Honeywell ltée ainsi que la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget d'entretien du complexe municipal (poste numéro 02-190-32-522).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 406-11

DEMANDE D'APPUI DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC

Considérant les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport « *L'Eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur* » de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

Considérant l'adoption de la « *Politique nationale de l'eau* » en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

Considérant l'adoption en 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui confirme le statut juridique de l'eau;

Considérant la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

Considérant les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

Considérant l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau;

Considérant que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, conformément à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources de l'eau et visant à renforcer leur protection, et que les autres le seront d'ici 2013;

Considérant l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

Considérant les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit : élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Considérant l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- L'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;
- Par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille, d'un montant de 4 M\$, disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- La mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usages économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 407-11

MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – CHEMIN DU GOLF

Considérant que l'entreprise Denis L. Tremblay arpenteur-géomètre inc. a été mandatée (résolution numéro 211-11) pour des travaux de piquetage des limites de l'emprise du chemin du Golf avec la pose de six repères (projets numéros IF-0802, IF-0803 et IF-1106);

Considérant que l'entreprise Denis L. Tremblay arpenteur-géomètre inc. a déposé une demande d'ajustement d'honoraires qui est justifiée par une complexification des tâches, relativement au défaut technique de titre et de description du chemin du Golf, recherche de titre et de cadastre, travail d'analyse et à l'établissement de quatre descriptions techniques, frais au bureau de la publicité des droits (BPD), frais de lotissement et pose de repères d'arpentage au pourtour de la nouvelle emprise du chemin du Golf;

Considérant que le Service des travaux publics a négocié, de gré à gré, directement avec l'entreprise Denis L. Tremblay arpenteur-géomètre inc. qui accepte un règlement pour des travaux additionnels d'un montant de 14 218 \$, plus les taxes applicables et les frais de cadastre;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil autorise la dépense de 14 218 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux supplémentaires effectués par l'entreprise Denis L. Tremblay arpenteur-géomètre inc. dans le cadre du projet cité précédemment.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront puisées à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 408-11

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'UNIVERSITÉ LAVAL – PROJET DE CONNAISSANCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES

Considérant la demande reçue de l'Université Laval datée du 24 novembre 2011 dans le cadre du programme « Projet de connaissances sur les eaux souterraines » du Service de géologie et de génie géologique »;

Considérant que ledit projet consiste principalement au forage d'un puits d'observation sur un terrain appartenant à la municipalité, situé à proximité des étangs aérés du réseau sanitaire en bordure du chemin de la Grande-Ligne;

Considérant qu'il est avantageux pour la municipalité de permettre la réalisation dudit projet;

Considérant que ledit projet sera réalisé sans frais pour la municipalité;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil accepte l'entente de collaboration proposée pour l'Université Laval dans sa demande du 24 novembre 2011 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 409-11

RAPPORT DES RÉSULTATS DES DEMANDES DE SOUMISSIONS – RESTAURATION DE LA PALESTRE DE L'AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE MUNICIPAL

Considérant la demande à l'assureur de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury relativement à la réclamation du bris d'eau à la palestre au sous-sol du complexe municipal en juillet 2011;

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour les travaux de restauration de la palestre au sous-sol du complexe municipal;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de l'entreprise Habitations J.D.S. inc. pour un montant de 19 428,09 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de restauration de la palestre au sous-sol du complexe municipal, à l'entrepreneur qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Habitations J.D.S. inc., au prix total soumissionné de 19 428,09 \$, incluant les taxes applicables.

L'adjudication du contrat est conditionnelle à l'approbation du cabinet d'expertise en règlement de sinistres « Indemnipro », représentant officiel des assureurs de la municipalité soit la Mutuelle des municipalités du Québec.

Le prix total soumissionné peut cependant varier, l'entrepreneur n'étant payé que pour les quantités réellement exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumission présentés par l'entrepreneur ainsi que les devis de soumission et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises au poste budgétaire numéro 02-190-32-522.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 410-11

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS -
FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE MONSIEUR CHRISTIAN
GRENIER**

Considérant que le conseil a adopté le 13 juin 2011 la résolution numéro 213-11, ayant pour objet de nommer monsieur Christian Grenier au poste d'ouvrier de voirie suivant les conditions d'embauche décrites au rapport de la direction du Service des travaux publics, daté du 9 juin 2011, et conformément aux dispositions de la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant la période d'essai inhérente à l'affectation de monsieur Christian Grenier;

Considérant qu'une des conditions, au moment de l'embauche, était l'obtention d'un permis de conduire classe 3;

Considérant l'évaluation favorable effectuée le 5 décembre 2011 par le directeur du Service des travaux publics;

Considérant la recommandation de la direction générale et du directeur du Service des travaux publics relative à la nomination de monsieur Christian Grenier, à titre d'employé permanent au Service des travaux publics avec une rémunération annuelle correspondant à l'échelon 8 du poste d'ouvrier de voirie avec spécialisation;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil confirme dans ses fonctions d'ouvrier de voirie avec spécialisation à titre d'employé permanent, monsieur Christian Grenier, titulaire du poste depuis le 25 juillet 2011. Cette nomination entrera en vigueur à partir du 12 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 09-591 RELATIF AU ZONAGE**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 09-591 relatif au zonage.

Maire

Rés. : 411-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-660 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-583 RÉGISSANT
L'AMÉNAGEMENT DES PONCEAUX ET DES ENTRÉES PRIVÉES**

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 11-660 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la

présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'adopter le Règlement numéro 11-660 modifiant le Règlement régissant l'aménagement des ponceaux et des entrées privées numéro 08-583 comportant neuf pages et trois annexes (A à C).

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Rés. : 412-11

49. CHEMIN MCCUNE – RÉGULARISATIONS PORTANT SUR LE BÂTIMENT PRINCIPAL ET SUR LE BÂTIMENT ACCESSOIRE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 a pour effet de :

- 1) Régulariser un empiètement de 4,06 m du bâtiment principal à l'intérieur de la marge de recul latérale droite;
- 2) Régulariser un empiètement de 0,27 m de son bâtiment accessoire de type garage isolé à l'intérieur de la marge de recul arrière;
- 3) Régulariser un empiètement de 2,1 m de son bâtiment accessoire de type garage isolé à l'intérieur de la marge de recul latérale gauche;
- 4) Régulariser la distance de 3,05 m entre le bâtiment accessoire de type garage isolé et le bâtiment principal (résidence).

Considérant que selon le Règlement de zonage numéro 09-591 la marge de recul latérale minimale applicable pour le bâtiment principal (résidence) est fixée à 5 m. Les marges de recul arrière minimale et latérale minimale du garage isolé sont respectivement fixées à 2 m et 7,5 m (lot d'angle). La distance entre le bâtiment complémentaire (garage isolé) et le bâtiment principal (résidence) est, quant à elle, fixée à 4 m.;

Considérant que l'application du règlement aurait pour effet de cause un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande a été faite de bonne foi;

Considérant que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de la réunion du 24 novembre 2011;

Considérant qu'un avis public a été publié le 27 novembre 2011 dans le journal Le Soleil;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 au 49, chemin McCune, lot numéro 1 241 983 (cadastre du Québec), permettant de régulariser la marge latérale droite du bâtiment principal (résidence) à 0,94 m, la marge arrière du bâtiment complémentaire (garage isolé) à 1,73 m, la marge

latérale gauche du bâtiment complémentaire (garage isolé) à 5,40 m et la distance entre le bâtiment principal (résidence) et le bâtiment complémentaire (garage isolé) à 3,05 m.

Adoptée à l'unanimité.

2, ROUTE TEWKESBURY – AFFICHAGE DE COMMERCES « LES HALLES DE STONEHAM »

Le conseil décide de reporter le dossier du 2, route Tewkesbury – affichage de commerces « Les Halles de Stoneham » à une séance ultérieure.

Rés. : 413-11

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Considérant les demandes présentées dans des catégories de travaux et visées à l'intérieur du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit par résolution, approuver les plans et croquis soumis, conformément aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 24 novembre 2011, d'appuyer les présentes demandes;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à émettre les permis ci-dessous :

- 1) Agrandissement et réfection du revêtement d'un garage au 2520, boulevard Talbot, Garage Albert Martel (lot numéro 1 242 258)
 - Condition : que le revêtement soit entièrement refait avec du Canoxel aux couleurs (cornières et déclin) approuvées par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2) Construction d'un garage au 1511, Jacques-Cartier Sud (lot numéro 2 195 943);
- 3) Construction d'une résidence au 43, chemin des Skieurs (lot numéro 2 228 145);
- 4) Construction d'une résidence sur le chemin de la Tourterelle (lot numéro 4 599 679);
- 5) Construction d'un garage au 369, chemin du Hibou, Chalets Alpains (lot numéro 1 826 729);
- 6) Construction d'une résidence sur le chemin des Trois-Lacs (lots numéros 1 827 375 et 4 654 574);

Le conseil décide de reporter la demande d'affichage du Tim Hortons au 2, route Tewkesbury, Halles de Stoneham (lots numéros 4 471 139, 1 242 112 et 4 618 889) à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDES D’AFFICHAGES TEMPORAIRES

Rés. : 414-11

STO-GYM AU COMPLEXE MUNICIPAL

Considérant que l’article 15.1.6 du Règlement de zonage numéro 09-591 autorise l’implantation d’une enseigne à caractère temporaire sous certaines conditions;

Considérant les demandes faites au conseil municipal relativement à l’affichage temporaire sur le terrain de la municipalité (complexe municipal);

Considérant qu’au préalable à l’émission des permis, le conseil municipal doit par résolution, donner son accord afin que la demande ne soit pas assujettie à certaines dispositions dudit article;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à émettre un permis autorisant l’affichage du commerce Sto-Gym, sur l’abri d’hiver installé dans les marches donnant accès à l’aile sportive du complexe municipal, jusqu’au moment du démantèlement dudit abri au printemps 2012.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 415-11

SNOWBOARD JAMBOREE – COUPE DU MONDE À LA STATION TOURISTIQUE STONEHAM

Considérant que le Snowboard Jamboree est un évènement à rayonnement international qui se tiendra du 20 au 26 février 2012;

Considérant que les organisateurs du Snowboard Jamboree ont fait une demande pour l’implantation temporaire de deux enseignes, soit une à la sortie 167 de l’autoroute 75 et une sur le terre-plein situé à l’intersection la 1^{re} Avenue et de la route Tewkesbury (îlot St-Peter’s) ;

Considérant que le conseil municipal dispose des pouvoirs permettant d’autoriser l’implantation d’enseignes en vertu de l’article 15.6.1 du Règlement de zonage numéro 09-591;

Considérant que le ministère des Transports du Québec a donné son autorisation pour que les organisateurs installent une enseigne sur un lot sous leur juridiction et étant leur propriété;

Considérant que l’enseigne qui sera installée près de l’autoroute a été conçue par un ingénieur et que les organisateurs du Snowboard Jamboree assurent sa stabilité;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil autorise le fonctionnaire désigné à émettre le certificat d’autorisation relatif à l’implantation de deux enseignes temporaires pour l’évènement Snowboard Jamboree qui se tiendra du 20 au 26 février 2012 selon la condition suivante :

Les affiches devront être installées au plus tôt le 19 décembre 2011 et elles devront être démantelées au plus tard dix jours suivant la fin dudit évènement.

Adoptée à l’unanimité.

DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Rés. : 416-11

PROJET SPÉCIAL DE LA CLASSE DE PREMIÈRE ANNÉE À L'ÉCOLE DU HARFANG-DES-NEIGES

Considérant la demande de madame Marie Paradis, visant une aide financière dans le cadre du projet Lire et écrire : quel délire!;

Considérant le côté novateur du projet d'apprentissage de la lecture de cette classe double de 1^{re} année de l'école du Harfang-des-Neiges;

Considérant que ce projet profite à quarante-quatre jeunes de l'école du Harfang-des-Neiges;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accorder une aide financière à l'école du Harfang-des-Neiges pour la somme de 1 500 \$ pour son projet *Lire et écrire : quel délire!*

Ce montant sera pris sur le budget d'opération du Service des loisirs et de la culture au poste numéro 02-701-94-970.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 417-11

BRIGADIER SCOLAIRE À L'ÉCOLE DU HARFANG-DES-NEIGES

Considérant que la municipalité reconnaît l'importance accordée à la sécurité des enfants aux abords de l'école;

Considérant la demande d'aide financière envoyée par l'école du Harfang-des-Neiges;

Considérant que le budget 2011 prévoit une somme pour cette aide financière;

Considérant que le brigadier demeure sous la responsabilité directe de l'école du Harfang-des-Neiges;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à l'école du Harfang-des-Neiges pour payer les frais relatifs à l'embauche d'un brigadier scolaire pour l'année scolaire 2011-2012. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire numéro 02-701-22-970.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité des crédits budgétaires.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 418-11

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE ST-ADOLPHE – ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE POUR LA SAISON 2011-2012

Considérant l'intérêt manifesté par la Corporation de développement socio-économique de St-Adolphe pour la prise en charge de la patinoire située dans le parc de la Chapelle;

Considérant qu'un minimum de services doit être offert pour permettre l'ouverture de la patinoire pour la saison hivernale 2011-2012;

Considérant que la patinoire est accessible à la population de Stoneham-et-Tewkesbury;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'octroyer une compensation monétaire de 6 000 \$ à la Corporation de développement socio-économique de St-Adolphe, relativement à l'entretien et la surveillance de la patinoire. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire numéro 02-701-30-447 du budget 2012.

Il est également proposé d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à signer un protocole d'entente pour la saison hivernale 2011-2012 avec la Corporation de développement socio-économique de St-Adolphe.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 419-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-661 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-650 ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET AU MÉRITE INDIVIDUEL

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 11-661 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'adopter le Règlement numéro 11-661 modifiant le Règlement numéro 11-650 établissant une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et au mérite individuel comportant trois pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 420-11

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE DE LA VILLE DE QUÉBEC EN FONCTION DE L'ENTENTE SUR LA TARIFICATION DES SPORTS DE GLACE

Considérant l'entente entre la municipalité et la Ville de Québec concernant l'inscription de non-résidents aux sports de glace;

Considérant que la municipalité assume 50% de la tarification imposée dans le cadre des inscriptions des non-résidents de la Ville de Québec;

Considérant que les citoyens inscrits aux activités de sports de glace à la Ville de Québec doivent assumer 50% de la tarification établie par la Ville de Québec pour continuer à participer à ces activités;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil autorise la direction du Service des loisirs et de la culture à payer la facture émise par la Ville de Québec pour un montant maximum de 20 650 \$. Le montant nécessaire est disponible au poste budgétaire 02-701-31-447. Le

directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité des crédits budgétaires.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 421-11

DÉMISSIONS – SURVEILLANTS DE PLATEAUX

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a reçu de madame Maude Parent ainsi que de monsieur William Roy des lettres de démission et ce, à titre de surveillants de plateaux;

Considérant que ledit poste est un emploi occasionnel dont les heures de travail varient beaucoup en fonction des besoins du Service des loisirs et de la culture;

Considérant que les disponibilités des surveillants de plateaux peuvent varier en fonction de leurs situations personnelles;

Considérant que madame Parent et monsieur Roy ont tous soulevé des motifs de non-disponibilité par rapport à leurs situations personnelles;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accuser réception des lettres de démission des surveillants de plateaux suivants :

- Madame Maude Parent;
- Monsieur William Roy

Le conseil remercie ceux-ci pour le dévouement et le professionnalisme démontrés dans l'accomplissement de leurs tâches et souhaite à chacun bonne chance dans leurs nouveaux défis.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 422-11

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT DE SURVEILLANT DE PLATEAUX

Considérant les besoins du Service des loisirs et de la culture pour la surveillance de ses activités;

Considérant le manque de disponibilité des surveillants actuels;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter l'embauche de monsieur Clément Chazal et d'accepter la nouvelle liste des surveillants de plateaux occasionnels.

1. Pierre-Luc St-Laurent
2. Marc Hamel
3. Maxime Paradis
4. Claude Vézina
5. Clément Chazal

Adoptée à l'unanimité.

ANNONCE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011, À 20 H, TRAITANT DE L'ADOPTION DU BUDGET 2012 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DES ANNÉES 2012 À 2014 AINSI QUE LA SÉANCE D'INFORMATION DU 23 JANVIER 2012, À 19 H, PORTANT SUR LES MÊMES SUJETS

Monsieur Robert Miller, maire, informe les citoyens et citoyennes que l'adoption du budget, pour l'année 2012, ainsi que le programme triennal d'immobilisations, pour les années 2012 à 2014, se fera au cours d'une séance extraordinaire du conseil prévue pour lundi le 19 décembre 2011, à 20 h, à la salle du complexe municipal, située au 325, chemin du Hibou.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 423-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 08, l'ordre du jour étant épuisé, il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chatigny, directeur général et
secrétaire-trésorier